Envoyé en préfecture le 16/01/2026
Reçu en préfecture le 16/01/2026
Publié le
ID : 056-215601634-20260115-DCM2026011504-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 7 Janvier 2026

Date d'affichage : 7 Janvier 2026

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le quinze janvier à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de PLOËRDUT, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean Luc GUILLOUX, Maire.

Présents : M. GUILLOUX, Mme VOLA, M. CAREL, Mme PLASSE, M. SCRAIGN, M. NICOLAS, Mme RUYET, Mme EZANIC, Mme PERRET, M. SUNT (arrivé à 19h40), Mme ACHARD, Mme HAUTE, M. GUILLEMOT, M. ROPERS

Absents excusés : Monsieur Laurent FOUILLÉ ayant donné pouvoir à Monsieur Gilles CAREL

Secrétaire : Madame Patricia PERRET

DCM2026-01-15-04 : Demande d'acquisition d'un chemin d'exploitation au lieu-dit « Villerit »

VU les articles L2121-29 du CGCT
VU les articles L2241.-1 et suivants du CGCT précisant que le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers donne lieu à délibération motivée du Conseil Municipal portant les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles,

Monsieur Gilles CAREL fait part à l'assemblée de la réception en Mairie d'un courrier dans lequel Monsieur Pierre LE GOURRIÉREC sollicite la Commune de PLOËRDUT pour une demande d'acquisition du chemin d'exploitation cadastré ZB N°19 au lieu-dit « Villerit », propriété de la Commune.
Cette acquisition permettra à Monsieur LE GOURRIÉREC de réaliser un accès goudronné afin de faciliter l'accès à son exploitation agricole.
Monsieur et Madame LE MENTEC Patrick, riverains, ont donné leur accord écrit pour la cession dudit chemin.
Le prix de vente est fixé à 0.50 € le m². La superficie de la parcelle étant de 705 m², le prix de vente sera donc de 352.50 €. Les frais relatifs à la cession seront à la charge de l'acquéreur

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **D'accepter la vente de la parcelle cadastrée Section WB N°39 d'une contenance totale de 705 m² à Monsieur Pierre LE GOURRIÉREC.**
- **Dit que les frais d'actes et d'enregistrements seront à la charge de l'acquéreur**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.**

Envoyé en préfecture le 16/01/2026
Reçu en préfecture le 16/01/2026
Publié le
ID : 056-215601634-20260115-DCM2026011504-DE

Certifié exécutoire

au vu de la transmission en Sous-préfecture le :
Publié ou notifié le :

Fait et délibéré les jour, mois an susdits
Pour extrait conforme
Le Maire,
JL. GUILLOUX

